



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/120
21 avril 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 82 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 18 avril 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne concernant l'Iran, publiée le 10 avril 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
concernant l'Iran, publiée le 10 avril 1997

Les conclusions de la Cour supérieure de justice à Berlin dans l'affaire dite Mykonos établissent la participation des autorités iraniennes au plus haut niveau.

L'Union européenne condamne cette participation des autorités iraniennes et considère leur comportement comme tout à fait inacceptable dans la conduite des affaires internationales.

L'Union européenne a toujours voulu entretenir des relations constructives avec l'Iran et son dialogue critique convenu lors du Conseil européen de décembre 1992 a été conçu pour favoriser cet objectif. Aucun progrès n'est cependant possible tant que l'Iran bafoue les règles internationales et se livre à des actes de terrorisme.

La présidence a invité les États membres à rappeler leurs ambassadeurs pour une consultation coordonnée sur les futures relations de l'Union européenne avec l'Iran. L'Union européenne a noté que, dans les circonstances actuelles, il n'est pas possible de poursuivre le dialogue critique.

Le Conseil, lors de sa session du 29 avril, réexaminera les relations de l'Union européenne avec l'Iran et prendra une décision sur d'autres mesures qui pourraient se révéler appropriées.

L'Union européenne compte que le Gouvernement iranien prendra des mesures contre d'éventuelles menaces et accusations à l'égard de tout État membre et qu'il fera le nécessaire pour préserver la sécurité de tous les citoyens de l'Union européenne et de leurs institutions en Iran.
